QCM 1ère partie

N° de QUESTIONNAIRE :

002

Total	:	11	pages		Code réserv	é au CIFMD ;	R				
1		citernes dangere	s agréés et ap	t n'utiliser que des emballa ptes au transport des marc riées et portant les marque est :	chandises	a) expéditeur b) le remplisseur	•	1.4.1.	1. 1	. (-)	
						c) le chargeur					
						d) le transporteu	r				
2	1 bar équivaut à :					(a) 10 puissance					
						b) 1 Newton/mèt	re carré				
						c) 500 torr		1.1	.7	A	
						d) 10 Mėga Paso	cal		(. /		
3		en rubri	ques collectiv	sser un mélange de déche ves, la rubrique à utiliser e e sont pas possible, est :							
				b) la rubrique C		7.	_				
						c) la rubrique D	b) la rubrique C c) la rubrique D				
						d) la rubrique A					
4		Une désignation officielle de transport générique et non spécifiée par ailleurs :				a) doit être comp technique de la n	olétée oblig marchandis	atoirement par l	le nom		
					b) doit être complétée obligatoirement par le nom technique de la marchandise, si la disposition spéciale 274 figure dans la colonne 6 du tableau A						
					c) doit être complétée obligatoirement par le nom commercial de la marchandise				3-1.2.8.1		
						d) ne nécessite, en aucun cas, d'être complétée par d'autres informations					
5	Des colis de marchandises dangereuses conditionnée quantités limitées :				tionnées en	a) doivent porter	1 7 /				
						b) doivent porter la marque conforme au 3.4.7				chapitre 3.	
						c) sont dispensés de tout marquage réglementaire					
	-					d) doivent porter le N°ONU de la marchandise					
- 6		Le marquage d'homologation des emballages plastiques de type 1H et 3H doit comprendre :				a) l'inscription de	l'année de	fabrication unio	quement		
					b) l'inscription du mois de fabrication, à placer obligatoirement avant l'inscription de l'année de fabrication dans le marquage						
				c) linscription du mois de fabrication, qui peut se situer à un endroit différent du reste du marquage							
					d) l'inscription de l'année à partir de laquelle l'emballage ne pourra plus être utilisé						
7	1			male d'un GRV métallique quides des groupes d'emb	Contract to the Contract of th	a) 1000 litres	bely:	nillian	den	GNU	
						b) 1500 litres			Λ	1.1.	
						(c) 3000 litres			1		
						d) 5000 litres					

8	Un GRV rempli avant la date limite de validité de la dernière épreuve peut être transporté pendant :	a) 1 mois au maximum après cette date	
		c) 3 mois au maximum après cette date	.1.2.2
Profesore Send		d) 6 mois au maximum après cette date	
S	Pour un transport en colis d'une marchandise dangereuse affectée au code tunnel (D/E), quelle(s) catégorie(s) de tunnel(s) peut être empruntée ?	a) Uniquement D et E	
		b) Toutes	6.4
		c) Uniquement E	
-		d) Toutes exceptées la E	
10	En cas de non respect des prescriptions de l'ADR constaté lors d'un contrôle par l'autorité compétente, celle-ci peut interrompre le transport et immobiliser le véhicule :	a) uniquement à l'endroit où le contrôle a eu lieu	arnelle
		b) à un endroit choisi par le transporteur	on sa
		c) à un endroit choisi par l'autorité compétente pour des raisons de sécurité	5.3
11	Sur le document de transport de marchandises estimées non dangereuses par l'expéditeur et susceptibles de faire l'objet d'un contrôle pendant le trajet, peut figurer la mention	a) "ces marchandises ne sont pas dangereuses au sens de l'ADR"	
		b) "ces marchandises ne présentent aucun risque pour les personnes"	514.
		c) "des marchandises ne sont pas de la classe "	
		d) "ces marchandises ne sont pas de numéro ONU	
12	Au cours des manutentions :	a) il n'est pas interdit de fumer à l'intérieur des véhicules	
		b) il n'est pas interdit de fumer au voisinage des véhicules	7.5 0
		c) il est interdit de fumer au voisinage des véhicules mais il est tolère de fumer dans les véhicules	7.5.9
		d) il est interdit de fumer au voisinage des véhicules et dans les véhicules	
13	En France, lors du stationnement d'un véhicule contenant des marchandises dangereuses en quantités dépassant les limites du 1.1.3.6, le conducteur doit, lorsqu'il quitte son véhicule :	a) recouvrir les panneaux orange durant le temps du stationnement	arn're
		b) poser des lampes autonomes à 10 m à l'avant et à l'arrière du véhicule	français
		c) afficher de manière bien visible à l'intérieur de la cabine une pancarte avec le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise	7.3. 1.,
		d) mettre en service ses feux de détresse	
14	Dans les équipements divers de tout véhicule transportant des marchandises dangereuses, au dessus des seuils du 1.1.3.6 est obligatoire :	a) deux signaux d'avertissement autoporteurs	Consigns
		b) une trousse d'outils pour les réparations de fortune	raine d
		c) un balai).4.

,

- Dans le cas d'un transport routier international de marchandises dangereuses, dans quelle partie du réglement se trouvent les prescriptions à respecter pour la construction des conteneurs-citernes?
- a) dans le chapitre 5.2

b) dans l'annexe 6.2

c) dans le chapitre 6.8

d) dans le chapitre 9.2